

Informations et contacts :

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri, 95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

FORMATION DIPLOMANTE AU METIER DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION :

- ✓ Etre capable de réaliser l'ensemble des diagnostics techniques rendus obligatoires par la réglementation : amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE (Diagnostic de Performance Energétique : prérequis validé par l'obtention du titre de niveau II) ;
- ✓ rédiger avec précision les rapports à remettre aux clients, et les conseiller en fonction du contenu des rapports remis ;
- ✓ maîtriser les bases ainsi que les clés du métier : marché du diagnostic immobilier et sa position commerciale, responsabilités et risques juridiques, mécanique de la certification, acteurs de la profession. ;
- ✓ préparer les examens de certification ;
- ✓ obtenir le titre professionnel de niveau II de : « Diagnostiqueur Immobilier » enregistré au RNCP

NOS PLUS

- ⊕ Passage de la certification juste après chacun des modules (cf calendrier de la formation) afin d'optimiser vos chances de réussite
- ⊕ Salle informatique avec ordinateurs équipés du logiciel à disposition pendant la formation et les périodes de révision
- ⊕ Une journée de formation logiciel métier offerte
- ⊕ Carrefour métier : rencontre avec des professionnels en processus de recrutement

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Formateurs certifiés et expérimentés dans les domaines du diagnostic immobilier et du bâtiment
- Etudes de cas, analyses, entraînement pratique sur des cas concrets réels
- Remise de livrets stagiaires pour chaque module
- Diaporamas pédagogiques interactifs
- Exercices pratiques d'évaluation et de préparation à chaque certification
- Examens blancs

PUBLIC :

Toute personne souhaitant devenir diagnostiqueur immobilier

SANCTIONS :

- **Formation certifiante :** CERTIFICATIONS **DEKRA** amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE, (*organisme certificateur accrédité par le COFRAC*)
- **Formation diplômante :** Titre RNCP de « diagnostiqueur immobilier », niveau II pour les stagiaires ayant soutenu leur mémoire (module 9)

PROGRAMME

| | | |
|----------------|---|---|
| MODULES | 1 | Présentation métier - Formation : 1 jour (7 heures) |
| | 2 | Loi Carrez - Formation : 1 jour (7 heures) |
| | 3 | Constat des risques d'exposition au plomb Formation : 3 jours (21 heures) – Certification : 2 heures |
| | 4 | Etat relatif aux termites Formation : 3 jours (21 heures) – Certification : 2 heures |
| | 5 | Diagnostic amiante (sans mention) Formation : 3 jours (21 heures) – Certification : 2,5 heures |
| | 6 | Etat de l'installation intérieure de Gaz Formation : 5 jours (35 heures) – Certification : 2 heures |
| | 7 | Etat de l'installation intérieure électrique Formation : 5 jours (35 heures) – Certification : 2 heures |
| | 8 | Diagnostic de performance énergétique (sans mention) Formation : 3 jours (21 heures) – Certification : 4 heures |
| | 9 | Mémoire (préparation, soutenance, et passage du titre de niveau II reconnu au RNCP) |

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation :

Dans nos locaux

Organisation :

Formation en présentiel

Effectif :

De 6 à 20

DOCUMENTS REMIS

- Certificats DEKRA
- Attestation de formation individuelle
- Titre professionnel de niveau II

FINANCEMENT POSSIBLES

- Eligible CPF, plan de formation – Possible financement Fongecif, Conseil Général, Conseil Régional... – contactez nous !

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

TARIFS

Les modules de formation, ainsi que le passage des certifications correspondantes, sont indépendants et complémentaires. Vous pouvez suivre uniquement certains d'entre eux, avec ou sans passage de certification, ou vous inscrire au cycle métier complet (modules 1 à 9 si vous ne disposez pas des « prérequis », ou modules 1 à 7 si vous disposez des « prérequis »)

| | | | Formation | Certification | Total | |
|--|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| MODULES | 1 | Présentation métier (1 jour – 7 heures) | 175 € Net | -- | 175 € Net | |
| | 2 | Loi Carrez (1 jour - 7 heures) | 175 € Net | -- | 175 € Net | |
| | 3 | Constat des risques d'exposition au plomb (3 jours – 21 heures) | 525 € Net | 300 € Net | 825 € Net | |
| | 4 | Etat relatif aux termites (3 jours – 21 heures) | 525 € Net | 300 € Net | 825 € Net | |
| | 5 | Diagnostic amiante (sans mention) (3 jours – 21 heures) | 525 € Net | 300 € Net | 825 € Net | |
| | 6 | Etat de l'installation intérieure de Gaz (5 jours – 35 heures) | 875 € Net | 300 € Net | 1175 € Net | |
| | 7 | Etat de l'installation intérieure électrique (5 jours – 35 heures) | 875 € Net | 300 € Net | 1175 € Net | |
| | 8 | Diagnostic de performance énergétique (sans mention) (3 jours – 21 heures) | 525 € Net | 300 € Net | 825 € Net | |
| | PRIX TOTAL HORS TITRE (modules 1 à 8) | | | 4200 € Net | 1800 € Net | 6000 € Net |
| | 9 | Mémoire (préparation, soutenance, et passage du titre de niveau II reconnu au RNCP) | | 1500 € Net | 1500 € Net | |
| PRIX TOTAL AVEC TITRE (modules 1 à 9) | | | 4200 € Net | 3300 € Net | 7500 € Net | |

| | | |
|---------------------|---|---|
| PRE-REQUIS : RAPPEL | Des pré-requis sont nécessaires pour la certification Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Si vous souhaitez passer cette certification, deux hypothèses se présentent : | |
| | Hypothèse 1 | Vous disposez d'un des deux pré-requis suivants : - une expérience de 2 ans minimum dans un métier des techniques du bâtiment, OU - un diplôme de niveau III minimum (bac + 2 minimum) dans les techniques du bâtiment ⇒ vous pouvez suivre la formation (module 1 à 8) et passer vos examens de certification dans les 6 domaines sans suivre le module 9 |
| Hypothèse 2 | Vous ne disposez d'aucun des deux pré-requis cités ci-dessus ⇒ Dans ce cas, vous devez suivre le module 9 et préparer un mémoire sur la thématique des diagnostics immobiliers, et le présenter devant un jury afin de valider les pré-requis. (Délivrance du titre de diagnostiqueur immobilier de niveau II (BAC+3)) | |

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 1 – PRESENTATION METIER

Durée formation :

1 jours (7 heures)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Appréhender le métier de diagnostiqueur immobilier
- Identifier la typologie des diagnostics immobiliers, obligatoires et non obligatoires

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

1. Les diagnostics immobiliers : généralités

- Objectifs
- Typologie des diagnostics

2. Le rôle du diagnostiqueur immobilier

- Réglementation
- Missions
- Responsabilité

3. Les prérequis pour exercer

4. Les diagnostics obligatoires

- Diagnostics immobiliers obligatoires à la vente
- Diagnostics immobiliers obligatoires à la location
- Les missions : plomb – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : amiante – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : installation intérieure d'électricité – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : termites – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : installation intérieure de gaz – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : DPE – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : Loi Carrez – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?
- Les missions : état des risques naturels, miniers, et technologiques – Pourquoi ? Rôle du diagnostiqueur ?

5. Se diversifier

- Au-delà des diagnostics obligatoires : les domaines de diversification existant

6. S'équiper

- Obligations pour chaque diagnostic

7. Réglementation

- Obligations légales et réglementaires
- Responsabilité du diagnostiqueur

8. Typologie des clients

9. Démarrer son activité de diagnostiqueur immobilier

Informations et contacts :

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 2

LOI CARREZ

Durée formation :
1 jours (7 heures)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Etre capable de définir et calculer la surface privative d'un bien immobilier

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

1. Origine et contenu de la loi Carrez
2. Différentes notions de surfaces dans le bâtiment
3. Le rapport de mission : comment le préparer sur le terrain
4. Application pratique :
 - Rappel de calcul des surfaces basiques
 - Utilisation de différents outils de mesure
5. Les points particuliers de la loi Carrez
6. Principaux textes réglementaires sur la loi Carrez
7. Les aspects jurisprudentiels de la loi Carrez
8. Les sanctions liées à la loi Carrez
9. Elaboration du rapport
10. Rédaction du rapport conformément à la réglementation

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 3

CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB

Durée formation :

3 jours (21 heures)

Durée certification :

2 heures

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification Plomb.
- Réaliser un diagnostic plomb dans les bâtiments
- Rédiger un rapport de diagnostic et commenter les résultats du diagnostic.

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

1. L'historique

- l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures.
- L'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction de certains des composés du plomb dans les peintures.
- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé ; propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés ; distinction entre plomb total et plomb acido-soluble.

2. Le risque sanitaire

- lié à une exposition au plomb : connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants ;
- Conséquences sur la santé de l'exposition au plomb.
- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb.
- Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation.

3. Les normes et les méthodes de repérage

- Evaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel.
- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

4. contrôle de connaissance

- Entraînement QCM
- Rédaction d'un rapport
- Mise en situation pour vérifier si le candidat est capable d'élaborer le diagnostic plomb en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 4 – FORMATION A LA CERTIFICATION TERMITES

Durée formation :

3 jours (21 heures)

Durée certification :

2 heures

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification termites.
- Réaliser un « état termites » dans les bâtiments
- Rédiger un rapport de diagnostic et commenter les résultats du diagnostic.

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

1. Les insectes à larves xylophages

- Capricornes des maisons ; Hespérophanes ; Vrillettes ; Lyctus
- Apports théoriques et reconnaissances des dégâts

2. Les insectes nidificateurs

- Sirex ; Abeilles charpentières ; Fourmis
- Apports théoriques et reconnaissances des dégâts

3. Les champignons

- Pourriture cubique ; Pourriture fibreuse ; Pourriture molle ; Discoloration
- Apports théoriques et reconnaissances des dégâts

4. Les insectes xylophages

- Les termites souterrains. Les termites de bois sec. Biologie. Reproduction. Propagation Reconnaissance des traces et des dégradations. Echantillons de bois dégradés.
- Photothèque et film sur la vie des termites

5. Formation et structure des bois

- Composition chimique
- Croissance
- Bio détérioration
- Les feuillus
- Les résineux
- Les bois exotiques

6. Le bois dans la construction

- Systèmes constructifs utilisant le bois
- Caractéristiques mécaniques
- Mise en œuvre
- Défauts
- Rôle de l'humidité

7. Les traitements

- Préventifs
- Curatifs
- Des bois
- Des sols

8. Cadre réglementaire

- Loi
- Décret
- Arrêté
- Norme
- Jurisprudence
- Responsabilité du diagnostiqueur
- Assurance

9. Rédaction d'un contrat de mission

- Cadre descriptif
- Présentation d'un document type

10. Rédaction d'un état termites

- Cadre descriptif
- Présentation du document conformément à la réglementation

11. Conduite d'un diagnostic

- Méthodologie
- Mise en situation
- Outillage et équipements nécessaires au bon déroulement de la mission
- Reconnaissances des dégradations biologiques du bois
- Maitriser le diagnostic en visualisant et comprenant les différents types de pathologies les termites, les insectes à larves xylophage et les champignons

12. Contrôle des connaissances

- Travaux pratiques
- Entraînement QCM
- Rédaction d'un rapport

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 5 – FORMATION A LA CERTIFICATION AMIANTE

Durée formation :

3 jours

Durée certification :

2 heures

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification amiante.
- Réaliser un diagnostic amiante dans les bâtiments.
- Rédiger un rapport de diagnostic et commenter les résultats du diagnostic.

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

- 1. Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs**
- 2. Le matériau amiante, et notamment ses propriétés physico-chimiques**
 - Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ;
 - Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
 - L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux
- 3. Matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ;**
 - Les dispositifs législatifs et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection
 - de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
 - La protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante.
- 4. Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ;**
 - Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation et de mesure d'empoussièrément dans l'air et d'examen visuel ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public, les immeubles collectifs d'habitation et les immeubles de grandes hauteurs.
- 5. Les techniques de désamiantage, de confinement et des travaux sous confinement.**
 - Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'examen visuel ; Maîtriser les méthodes d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ;
 - Maîtriser les protocoles d'intervention lors du repérage, faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité, élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation), formuler et rédiger des conclusions. Fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement (technique, quantité conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination).
- 6. Les normes et les méthodes de repérages**
 - La mise en œuvre des obligations visées à l'article R.1334-22 du code de la santé publique ainsi que des examens visuels visés à l'article R.1334-29-3 du même code ; X46-021 : T1.
- 7. Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis**
 - Examen visuel des surfaces traitées après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante Mission et méthodologie, repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis
 - Listes : A- B - C
- 8. Contrôle des connaissances**
 - Entraînement QCM
 - Rédaction d'un rapport
 - Mise en situation pour vérifier si le candidat est capable d'élaborer des diagnostics amiante en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri, 95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 6 – FORMATION A LA CERTIFICATION GAZ

Durée formation :

5 jours

Durée certification :

2 heures

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification gaz.
- Vérifier la sécurité des installations intérieures de gaz.
- Rédiger un rapport de diagnostic et commenter les résultats du diagnostic.

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

9. Quels types de gaz dans les habitations ?

- Gaz naturel. Sa distribution. Gaz citerne. Stockage en réservoirs fixes. Les réservoirs GPL. Gaz bouteille. Les installations gaz en bouteilles. Installation butane et propane

10. Les risques liés à l'utilisation du gaz

- Qu'est-ce qu'un gaz combustible. Comment ce produit la combustion. Les risques d'une mauvaise combustion

11. Le monoxyde de carbone

- Définition
- Pourquoi est-il dangereux ?
- Quelques exemples d'intoxication et remèdes
- Fixation du monoxyde de carbone dans le corps
- D'où vient le CO ?
- Effet du CO sur l'être humain en fonction de la durée d'exposition

12. Type d'appareil utilisant le gaz dans les logements

- Appareil étanche
- Appareil raccordé
- Appareil non raccordé
- Les installations spécifiques (VMC gaz....)
- L'évacuation des gaz brûlés

13. Constitution d'une installation intérieur gaz - Tuyauterie fixe

- acier
- cuivre
- plomb
- polyéthylène
- Les organes de coupure
- Les détendeurs
- Les compteurs

14. L'alimentation en gaz des appareils (ou raccordement en gaz des appareils)

- Rigide
- Flexible

- Souple

15. Les appareils

- cuisson
- chauffage
- chauffe eau

16. Aménagement des locaux

- Volume, ouvrant, aérations

17. Les protections

- Goulotte
- Fourreau

18. Les sécurités

- La sécurité de flamme
- Le SPOTT
- La DSC

19. Le contexte réglementaire

- L'arrêté du 02/08/1977, DTU 61.1, Code de la construction et de l'habitation

20. La Norme NF P 45-500

- Domaine d'application
- Termes et définitions
- Point de contrôle Rédaction d'un contrat de mission
- Cadre descriptif, Présentation d'un document type

21. Rédaction d'un diagnostic gaz

- Cadre descriptif, Présentation du document conformément à la réglementation

22. Méthodologie de réalisation d'un diagnostic

- Les différentes étapes du diagnostic
- Identification des points clés à vérifier
- Rédaction d'un rapport sur la base d'un exemple commenté
- Commentaires sur les résultats du diagnostic

23. Contrôle des connaissances

- Travaux pratiques
- Entraînement QCM

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 7 – ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE ELECTRIQUE

Durée formation :

5 jours

Durée certification :

2 heures

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification électricité.
- Réaliser un diagnostic électricité dans une habitation.
- Rédiger un rapport de diagnostic et commenter les résultats du diagnostic.

PREREQUIS :

Aucun

PROGRAMME DETAILLE

1. Les lois générales de l'électricité

- tension, intensité, courant continu, courant alternatif, résistance, puissance, effets du courant électrique sur le corps humain ;
- Les règles fondamentales destinées à assurer la sécurité des personnes contre les dangers et dommages pouvant résulter de l'utilisation normale d'une installation électrique à basse tension : protection contre les chocs électriques et les surintensités, coupure d'urgence, commande et sectionnement, choix du matériel en fonction des conditions d'environnement et de fonctionnement.

2. Les méthodes d'essais

- Au moyen d'appareils de mesures et d'essais appropriés, de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité : mesure de la valeur de la résistance de la prise de terre, mesure de la résistance de continuité des conducteurs de protection et d'équipotentialité, mesure du seuil de déclenchement des dispositifs différentiels ;
- La technologie des matériels électriques constituant une installation intérieure d'électricité : fusibles, disjoncteurs, fonctions différentielles, interrupteurs, prises de courant, canalisations.

3. Les règles relatives à la sécurité

- Propre de l'opérateur et des personnes tierces lors du diagnostic.

4. le FD C 16-600

- Maîtriser et mettre en œuvre des prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution du diagnostic ;
- Maîtriser les méthodes de diagnostic des installations intérieures d'électricité.
- Etre capable de mettre en œuvre une méthodologie de réalisation des états de l'installation
- intérieure d'électricité et d'utiliser les outils dédiés à l'activité ;
- Domaine d'application
- Termes et définitions
- Point de contrôle
- Rédaction d'un contrat de mission
- Cadre descriptif
- Présentation d'un document type

5. Contrôle des connaissances

- Entrainement QCM
- Rédaction d'un rapport
- Mise en situation pour vérifier si le candidat est capable d'élaborer le diagnostic électricité en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste

- sur place : 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- tel. : 01 82 41 02 41
- mail : contact@sfgdeveloppement.fr

MODULE 8 – FORMATION A LA CERTIFICATION DPE

Durée formation :

5 jours

(35 heures)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour obtenir la certification DPE.
- Réaliser un DPE dans les bâtiments.
- Rédiger un rapport de diagnostic et commenter les résultats du diagnostic.

PREREQUIS :

- posséder :
 - ⇒ un niveau Bac +2 dans le domaine de la construction ou du bâtiment, **ou**
 - ⇒ 3 ans d'expériences dans le domaine de la construction ou du bâtiment.
- A défaut, suivre le module 9 validant un titre RNCP de niveau II.

PROGRAMME DETAILLE

1. Les généralités sur le bâtiment :

- La typologie des constructions, les bâtiments, les produits de construction, les principaux systèmes constructifs, les techniques constructives, notamment les différents types de murs, de toiture, de menuiseries, de planchers, de plafonds, leur évolution historique et leurs caractéristiques locales ;
- Les spécificités des bâtiments construits avant 1948, notamment en termes de conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux.

2. La thermique du bâtiment :

- La thermique des bâtiments, notamment les notions de thermique d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments ;
- Les grandeurs physiques thermiques, notamment la température, les degrés jours unifiés, la puissance, les énergies primaire et secondaire, le flux thermique, la résistance thermique, la conductivité thermique, la capacité calorifique, l'inertie thermique, les pouvoirs calorifiques supérieur et inférieur, la notion d'émission de gaz à effet de serre ;
- Les différents modes de transfert thermique : conduction, convection (naturelle et forcée), rayonnement ;
- Les principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air ;
- Les principes de calcul d'une méthode réglementaire ainsi que les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles compte tenu notamment de la présence de scénarii conventionnels ;
- Les sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées.

3. L'enveloppe du bâtiment :

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique ;
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites ;
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

4. Les systèmes :

- Les réseaux de chaleur, les équipements techniques, notamment les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire utilisant différentes sources d'énergie ;
- Les principaux équipements de ventilation : simple et double flux ;
- Les principaux équipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur ;
- Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance ;
- Les technologies innovantes ;
- Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;

Informations et contacts :

- **sur place :** 20, avenue Gabriel Péri,
95870 Bezons
- **tel. :** 01 82 41 02 41
- **mail :** contact@sfgdeveloppement.fr

- La mise en place d'énergies renouvelables ;
 - Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.
- 5. Les textes réglementaires :**
- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, notamment les différentes méthodes d'élaboration des diagnostics, la liste des logiciels arrêtée et pouvant être utilisés ;
 - Les notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie ;
 - La terminologie technique et juridique du bâtiment, en rapport avec l'ensemble des domaines de connaissance mentionnés ci-dessus.
- 6. Contrôle des connaissances :**
- Entraînement QCM
 - Rédaction d'un rapport
 - Mise en situation pour vérifier si le candidat est capable d'élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste.